

## COMMUNE DE CONCOULES

### Délibération du Conseil Municipal

#### Séance du 28 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit octobre à dix sept heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 22 octobre 2024, affichée le 22 octobre 2024.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Valérie BRASSEUR, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Martine PAYAN, excusée, a donné procuration à Jean-Marie MALAVAL
- Céline JOUIN, excusée, a donné procuration à Françoise DAUDÉ

Valérie BRASSEUR est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

08 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

#### Délibération n° 20241028 21

#### Proposition de M. Matthieu BIGEON de donner à la commune la parcelle A342

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le 17 octobre 2024 la proposition suivante :

M. Matthieu BIGEON propose de donner à la commune la parcelle A342 - adresse Pijalar - 7 010 m<sup>2</sup> - appartenant en indivision à BIGEON Thomas, BIGEON Matthieu, BIGEON Florence.

Le maire expose au conseil municipal qu'il convient de prendre le temps d'étudier cette proposition et propose le report de la décision.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré et procédé au vote, approuve et remet la décision à plus tard.

Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 8

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL

